

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Caen, le vendredi 30 décembre 2011

## LE NOUVEAU SITE DES URGENCES DE LA COTE FLEURIE

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Basse-Normandie rappelle qu'à compter du 31 décembre 2011, l'activité de soins de médecine d'urgence (structure des urgences et structure mobile d'urgence et de réanimation) sera exercée par le Centre Hospitalier de la Côte Fleurie dans ses locaux.

Cette autorisation a été délivrée par l'ARS au Centre hospitalier le 16 septembre dernier. Cette décision intervient à la suite de désaccords persistants entre le Centre hospitalier et la Polyclinique dans la gestion de la coopération expérimentale public-privé menée depuis 2010.

Dans le souci d'assurer le maintien du service public des urgences 24h sur 24, **l'autorisation d'activité de soins de médecine d'urgence a été accordée par l'ARS au Centre Hospitalier**. Ce service garantit notamment la continuité de prise en charge aux urgences à l'ensemble des patients sans dépassement d'honoraires.

La Polyclinique dispose d'**une autorisation d'activité de soins en chirurgie** et peut donc à ce titre assurer la prise en charge des patients dans le cadre de consultations sans rendez vous.

### Contact

Claire Le Privé, responsable communication externe  
T. 02 31 70 97 67 / Courriel : [claire.le-privé@ars.sante.fr](mailto:claire.le-privé@ars.sante.fr)